DÉPARTEMENT DU LOT **2015-27**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était (ent) excusé (e)(es) : Patrick AMAT et Anthony HENRAS
Secrétaire de séance : Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

CONVENTION DE SERVICE INFORMATIQUE, PROGICIELS ET CONVENTION DE SEVICE INTERNET : DÉMAT' ET TÉLÉSAUVEGARDE CDG46

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour notre commune de signer une ou plusieurs conventions avec le CDG46 afin d'adhérer au service d'assistance informatique, progiciels et internet mis en place.
Elle précise, que par ce biais, notre collectivité obtiendrait une aide à l'informatisation locale par :

-Un service progiciels: l'obtention de logiciels de gestion communale dans des conditions financières avantageuses auprès des éditeurs labellisés par le CDG46, une aide de mise en place (installation/formation) et une maintenance/assistance de 1er niveau à l'utilisation de ces progiciels.

- Un service « informatique » : l'intervention des services du CDG46 l'aide à l'étude de l'équipement informatique, l'installation des produits, une assistance de 1er niveau afin d'assurer le fonctionnement des postes dédiés à la bureautique ou à l'internet et diverses interventions de nature à contribuer à une bonne informatisation.

- Un service «démat'» : transmission dématérialisée au contrôle de légalité des actes et actes budgétaire.

- Une sauvegarde de données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au service informatique, progiciels, démat' et télésauvegarde à compter du 7 septembre 2015;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR: 9
CONTRE : 9
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 04/09/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire, Albert Castadot